

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015 - 2019
POLITIQUE DE TRAITEMENT DES FRICHES ET DES SITES ET SOLS POLLUES**

CONVENTION DE TRAVAUX

**THIAUCOURT - Locaux de l'UDAM - Maison pluridisciplinaire de santé - T
P09RD40H045**

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/15 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la sollicitation de la communauté de communes du Chardon Lorrain pour une intervention de l'établissement dans le cadre de la requalification des locaux de l'UDAM situés sur le territoire communal de Thiaucourt,

Considérant la consultation écrite des membres du Bureau en date du 21 avril 2016, organisée conformément à l'article 13 du règlement intérieur,

Considérant le résultat favorable du vote,

- prend acte de l'engagement de travaux de désamiantage et déconstruction du bâtiment principal ainsi que des travaux paysagers sommaires sur le site susvisé ; le montant prévisionnel de l'opération est de 150 000 € TTC, pris en charge à 100% par l'EPFL.

- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la communauté de communes du Chardon Lorrain, la convention de travaux annexée à la présente délibération, et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

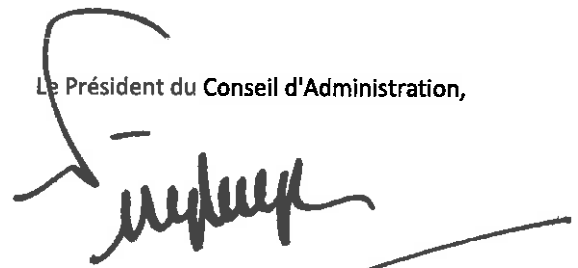
VU ET APPROUVE
LE 19 MAI 2016

Le Préfet de Région,

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint pour
les Affaires Régionales et Européennes

François SCHRICKE

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER